



CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE D'EMPLOI

**PUBLICS
SPÉCIFIQUES**

LES DEMANDEURS D'EMPLOI SANS DIPLÔME QUALIFIANT



Demandeur d'emploi fin de mois en Décembre 2023

Les demandeurs d'emploi sans diplôme qualifiant

Demandeurs d'emploi	Catégorie A	Catégories ABC	Toutes catégories
Nombre de demandeurs d'emploi	35 160	41 290	44 880
% des sans diplômés parmi la demande d'emploi régionale	29%	27%	26%
Sexe	100%	100%	100%
Hommes	49%	48%	49%
Femmes	51%	52%	51%
Age	100%	100%	100%
Moins de 25 ans	5%	5%	6%
25 à 49 ans	37%	37%	38%
50 ans ou plus	58%	58%	55%
Droit payable au RSA	50%	46%	41%
Prime d'activité	6%	12%	17%
Nombre de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	9 230	10 740	11 290
% de demandeurs d'emploi en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville	26%	26%	25%

Demandeurs d'emploi en catégories ABC	
Ancienneté d'inscription	100%
Moins d'un an	36%
1 an à 2 ans	16%
Plus de 2 ans	49%
Domaine professionnel du métier recherché	
Aide à la vie quotidienne	20%
Nettoyage et propreté industriels	19%
Espaces naturels et espaces verts	17%
Travaux et gros oeuvre	6%
Production culinaire	4%
Total de ces 5 domaines	67%

Nombre de reprises d'emploi sur 12 mois	11 099
% des reprises d'emploi de ce public dans le total des reprises d'emploi	15%

Part des demandeurs d'emploi	
en contrat aidé	6%
en formation	2%

En raison des arrondis, le total des colonnes peut ne pas être strictement égal à 100%.

SOURCES ET DEFINITIONS

Sources : demandeurs d'emploi fin de mois - France Travail Réunion - Fichier administratif - données brutes

Définitions

➤ Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans aucune activité ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de moins de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois) ;

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en stage, en formation,...et sans emploi ;

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

➤ **QPV** : La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle concentre son intervention sur les territoires les plus en difficulté.

L'identification des quartiers prioritaires se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est à dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian.

49 quartiers prioritaires sont comptabilisés à la Réunion dont 8 dans l'Est, 13 dans le Nord, 10 dans l'Ouest et 18 dans le Sud.

➤ Niveaux de formation :

Aucun diplôme qualifiant : niveau VI et V bis (sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale) ;

CAP / BEP : niveau V (sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première) ;

BAC : niveau IV (sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) ou abandons des études supérieures sans diplôme) ;

BAC+2 ou plus : niveau III (sorties avec un diplôme de niveau BAC+2), niveau II (sorties avec un diplôme de licence, maîtrise ou master 1) et niveau I (sorties avec un diplôme de master 2, diplôme d'ingénieur, doctorat...).

➤ Niveaux de qualification :

Non qualifié : manœuvre, ouvrier spécialisé et employé non qualifié ;

Qualifié (hors technicien, agent de maîtrise et cadre) : ouvrier qualifié et employé qualifié ;

Technicien - agent de maîtrise - cadre : uniquement les qualifiés de type technicien, agent de maîtrise et cadre.

➤ **Demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés** : demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE).

➤ **Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA** : demandeurs d'emploi qui ont perçu le Revenu de Solidarité Active à la fin du mois.

➤ **Demandeur d'emploi en formation** : demandeurs d'emploi en stage de mise à niveau, stage d'accès à l'emploi ou en formation.

➤ La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes.

Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Elle remplace au 1er janvier 2016 le Rsa « Activité » et la Prime pour l'emploi et elle est versée par la Caf.